

AEROPORT :		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
T	Trafic															
A	Recettes d'exploitation(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	recettes aéronautiques															
	recettes extra aéronautiques															
	autres produits (à détailler : 1 ligne par nature de produit)															
B	Charges d'exploitation(2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	charges externes															
	personnel															
	achat															
	autres (à détailler : 1 ligne par nature de charge)															
C = A-B	EBIDTA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réf	moyenne annuelle des déficits sur 2009-2013 (= déficit de financement initial)	0														
LS	Limite aide exploitation période transitoire (cas standard § 128 LD) : 50% Réf x 10 (période 1/01/2014 au 31/12/2023 ou 1/04/2014 au 31/03/2024)	0														
LP	Limite aide petits aéroports (≤ 700 000 pax § 130 LD) : 80% Réf x 5 (période 1/01/2014 au 31/12/2018 ou 1/04/2014 au 31/03/2019)	0														
AES	Aides à l'exploitation aéroports cas standard	-														
	contrôle limitation des aides ≤ LS 50% Sréf sur 10 ans	TOTAL aides sur 10 ans (doit rester inférieur à LS)														
AEP	Aides à l'exploitation petits aéroports ≤ 700 000 pax	-														
	contrôle limitation des aides ≤ LP 80% Sréf sur 5 ans	TOTAL aides sur 5 ans (doit rester inférieur à LP)														
		-														
		pour les années suivantes les conditions seront réexaminées avant le 31/03/2019														

(1) hors reprises de dotations aux amortissements, hors subventions et hors recettes régaliennes (voir point 25 - 7° des lignes directrices 2014)

(2) hors dotations aux amortissements, hors aides ou mesures incitatives aux compagnies aériennes et hors coûts régaliens (voir point 25 - 22° des lignes directrices 2014)

Toutes les hypothèses et prévisions d'évolution du trafic, des recettes et des coûts sont à justifier

en jaune à renseigner